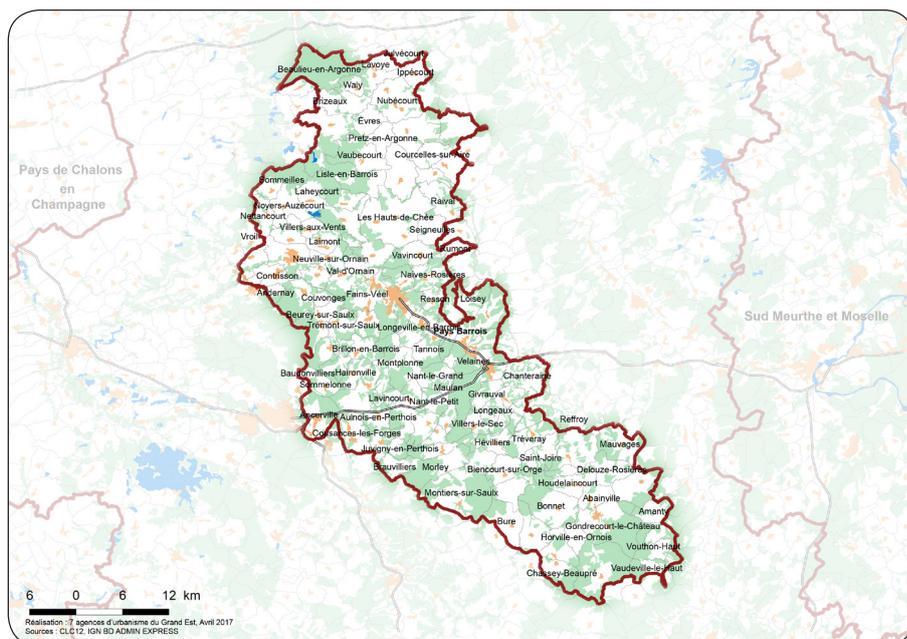


SCoT du Pays Barrois

CHIFFRES CLÉS

- **4** EPCI
- **125** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **64 788** habitants en 2014
- **25 029** emplois en 2014
- **1 756** km²
- **43,9** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT Grenelle approuvé le 19 décembre 2014
- **Structure porteuse :** PETR du Pays Barrois depuis le 1^{er} janvier 2015
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
 - 1 directrice du PETR
 - 1 assistante du PETR
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**
 - Travail pédagogique
 - Présence lors des réunions liés à l'élaboration/révision des documents d'urbanisme
 - Transition énergétique et croissance verte
 - Pas d'inter SCoT mais échanges et dialogues avec le SCoT Nord Haute Marne.
- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2014-2030 (17 années)

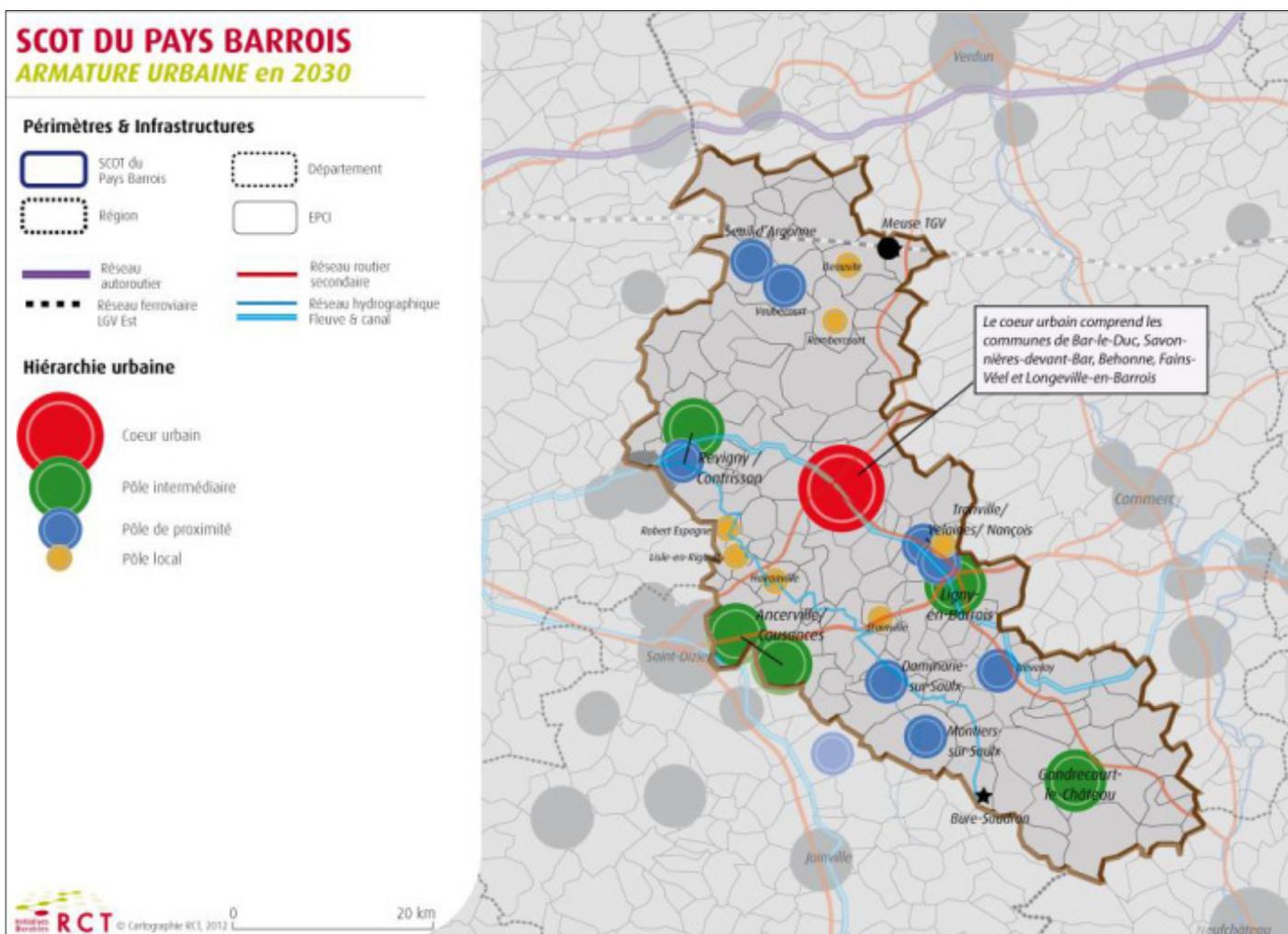
ARMATURE URBAINE

> Ce que dit le PADD

- Redonner un rôle moteur aux centres villes et centres bourgs, dans le cadre d'une approche globale des bassins de vie
- Conforter le maillage du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le cœur urbain constitue un pôle administratif, commercial, économique, de services et de formation. A 2030, cet ensemble doit constituer le pôle urbain majeur du Pays, lui permettant d'assurer sa visibilité et son rayonnement à l'échelle régionale
- Les pôles intermédiaires constituent des relais essentiels de l'attractivité de Bar-le-Duc, et jouent un rôle d'organisation de la vie quotidienne de leurs bassins de vie
- Les pôles de proximité jouent un rôle primordial dans l'organisation quotidienne de la vie locale et offrent des services et commerces de proximité
- Ces pôles constituent le dernier maillon de l'offre de service sur le territoire. Leur offre de services doit être confortée, notamment sous des formes innovantes (points multiservices, relais de services publics, points d'accès services à distance), et être envisagée en lien avec l'optimisation de l'offre de transport en milieu rural, et la dynamisation de leur capacité d'animation locale (soutien au tissu associatif, manifestations culturelles ou sportives, ...). Là encore, l'amélioration des conditions de leur attractivité résidentielle est essentielle, et passera par des efforts de requalification des logements anciens et un développement maîtrisé des extensions urbaines
- Le réseau de bourgs et de villages joue un rôle essentiel dans le maintien de la population en milieu rural, et la préservation de la qualité du cadre de vie. Leur développement résidentiel doit cependant être maîtrisé, afin de limiter la consommation d'espace et préserver le caractère rural du territoire



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Inverser les tendances démographiques passées
- Recul de 7 000 habitants entre 1982 et 2009
- **Atteindre 71 000 habitants à l'horizon 2030** (objectif intermédiaire : 68 000 habitants à l'horizon 2020)

> Orientations/Objectifs du DOO

- Viser une progression démographique de 7% à l'horizon 2030 pour les communes du cœur urbain (22 000 habitants à l'horizon 2030), les pôles intermédiaires (14 200 habitants à l'horizon 2030) et les pôles de proximité
- Viser une progression démographique moyenne de 3% à l'horizon 2030 pour les pôles locaux, les bourgs et villages

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Renforcer l'armature urbaine
- Adapter l'offre de logements de façon quantitative, qualitative et territorialisée
- **Produire 6 548 logements nouveaux** et adaptés aux besoins de la population entre 2009 et 2030
- Renforcer l'attractivité résidentielle, à travers la requalification urbaine du cœur de ville de Bar-le-Duc, l'opération de renouvellement urbain du quartier Sainte-Catherine et la rénovation du patrimoine bâti
- Améliorer l'attractivité des pôles intermédiaires, des pôles de proximité, des pôles locaux, bourgs et villages en requalifiant les logements anciens
- Maintenir des campagnes vivantes, en permettant aux communes rurales de continuer à accueillir de nouvelles populations

> Orientations/Objectifs du DOO

Adapter l'offre de façon quantitative et territorialisée :

- Faire respecter les objectifs de production de logements à l'échelle du SCoT ainsi que les objectifs définis pour les différentes catégories de communes
- Veiller à l'équilibre entre les logements construits à l'intérieur des enveloppes urbaines et les logements construits en extension urbaine
- Adapter au sein des documents d'urbanisme locaux les ouvertures à l'urbanisation et les objectifs en logements à court et long termes, notamment au regard de l'avancée du projet Cigéo

Adapter l'offre de façon qualitative :

- Le Syndicat mixte du Pays Barrois devra notamment préciser, à l'échelle communale et intercommunale, les objectifs de diversité sociale et de solidarité, en lien avec les besoins de la population
- Le Syndicat mixte du Pays Barrois devra également prévoir l'adaptation des logements existants, et, si nécessaire, la production de logements répondant aux besoins spécifiques qu'implique le vieillissement de la population
- Le Syndicat mixte du Pays Barrois, en lien avec les bailleurs sociaux, portera une attention particulière à la définition et la traduction des objectifs de mixité sociale et de mixité résidentielle inscrits dans les documents d'urbanisme locaux, de façon à instaurer la notion de parcours résidentiel à une échelle supracommunale
- Le SCoT n'impose pas d'objectifs concernant la mixité de l'habitat, que ce soit en termes de typologie de logements ou d'occupation des logements
- Le besoin en logements aidés doit prioritairement passer par la requalification et l'adaptation du parc existant, et notamment du parc de logement social sur le sud meusien

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha) moyennes minimales	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Coeur urbain	30	135
Pôles intermédiaires	25	78,6
Pôles de proximité	20	30,8
Pôles locaux	15	14,5
Communes périurbaines et rurales	13	100,5
Sud du SCoT	15	25,5

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Inscrire la stratégie commerciale dans une logique de renforcement de l'attractivité commerciale du Pays, en prenant acte des nouvelles attentes et pratiques des consommateurs
- Orienter le développement de l'offre commerciale de manière à favoriser le rayonnement de l'armature urbaine du territoire, tout en limitant la tendance au développement commercial en périphérie, dans des secteurs parfois inaccessibles en transport collectif
- Maintenir une attractivité commerciale de proximité dans les pôles intermédiaires et les pôles de proximité
- Développer de nouveaux leviers de développement économique et valoriser les ressources des filières locales afin de construire une économie plus solide
- Valoriser les activités agricoles et sylvicoles, en lien avec une stratégie de protection et de valorisation de la trame verte et bleue, et d'amélioration de la qualité de vie

> Orientations/Objectifs du DOO

- Renforcer l'offre commerciale dans le cœur urbain, que ce soit au sein des trois ZACOM identifiés dans le Document d'Aménagement Commercial, ou des secteurs commerciaux existants (Ville Haute de Bar-le-Duc, Fains-Véel)
- Renforcer l'offre commerciale et de services de niveau intermédiaire dans les pôles intermédiaires, permettant de rayonner à l'échelle de l'intercommunalité (supérette/supermarché, magasin d'équipement de la personne, médecin spécialiste, etc.), en complémentarité de l'offre de proximité
- Développer l'offre commerciale et de services de proximité dans les pôles de proximité, en complémentarité avec l'offre développée dans les autres communes
- Développer une stratégie ambitieuse pour tirer profit du projet Cigéo, que ce soit en termes de développement du tissu de PME/TPE du territoire, ou d'accueil de nouveaux actifs sur le territoire
- Appuyer le développement des filières « matériaux/mécanique/métallurgie/métiers du souterrain », en lien avec les opportunités offertes par Safran et Cigéo
- Le Pays Barrois accueille, au sud de son territoire, le projet Cigéo de Bure-Saudron. De par leurs prérogatives, les intercommunalités du Pays Barrois doivent être en capacité d'accompagner le développement économique lié à ce projet et d'en valoriser les retombées locales

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Organiser et adapter l'offre de services de façon à renforcer l'armature territoriale
- Proposer une offre de services de niveau supérieur correspondant à une aire d'attraction de 30 minutes de trajet
- Mettre en œuvre une stratégie touristique qui assume et valorise la diversité du territoire et les sites touristiques existants

> Orientations/Objectifs du DOO

- Maintenir les fonctions administratives, et développer prioritairement les équipements et services structurants disposant d'un rayonnement à l'échelle du Pays, en complémentarité avec une offre de proximité
- Améliorer la couverture numérique du territoire, avec un développement de la couverture Très Haut Débit sur les zones d'activités et les principaux pôles urbains en priorité
- Assurer la qualité urbaine et paysagère des sites touristiques et de leurs abords
- Valoriser les éléments de patrimoine qui participent au développement touristique, les PLU identifiant les éléments de patrimoine architectural, culturel, paysager ou naturel dont la préservation et la mise en valeur contribuent à la préservation de l'identité rurale du territoire
- Promouvoir la qualité dans les aménagements : les documents d'urbanisme locaux faciliteront le développement de l'hébergement hôtelier en privilégiant son maintien ou son implantation au cœur des périmètres de revitalisation commerciale
- Développer et aménager les itinéraires et liaisons douces, en lien avec les équipements touristiques structurants

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Privilégier le développement des communes au sein de l'enveloppe urbaine existante
- Limiter l'étalement urbain en développant les territoires de manière maîtrisée, au plus près des enveloppes
- En dehors de l'enveloppe urbaine, éviter le mitage et limiter la consommation du foncier
- Respecter les objectifs globaux de réduction de la consommation de l'espace

> Orientations/Objectifs du DOO

- Privilégier le développement des communes au sein de l'enveloppe urbaine existante
- Limiter l'étalement urbain en développant les territoires de manière maîtrisée, au plus près des enveloppes urbaines existantes
- En dehors de l'enveloppe urbaine, éviter le mitage et limiter la consommation du foncier
- Respecter les objectifs globaux de réduction de la consommation de l'espace

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an)	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)
Habitat	13	10,6	Non déterminé
Économie	8,3	7,5	Non déterminé
Infrastructures structurantes	15,3	2,9*	
Équipements	2,15	1	
Total	38,75	22	-

*un projet recensé : déviation entre Tronville et Ligny (RN135)

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Développer l'offre de transport à l'échelle du Pays
- Prévoir l'organisation du fret ferroviaire le long de la vallée de l'Ornain, en optimisant les complémentarités entre le trafic lié à Cigéo et celui généré par d'autres entreprises du territoire
- Développer l'offre de transport par sous-territoires. Les différents maillons de l'offre de transport devront être mis en cohérence, en lien avec l'armature urbaine du territoire
- Améliorer l'accessibilité de Bar-le-Duc et étendre le réseau de TC urbain au périmètre de la CA de Bar-le-Duc Sud Meuse
- Optimiser l'offre de transport en milieu rural

> Orientations/Objectifs du DOO

- Améliorer la desserte globale du territoire en mettant en place une stratégie d'organisation de l'offre de transports, qui définira les conditions d'une mutualisation et d'une coordination de l'offre en transport
- Améliorer l'accessibilité routière
- Programmer, à l'intérieur des limites de l'espace aggloméré du cœur urbain, le développement des mobilités et des liaisons douces au sein de toute nouvelle opération d'aménagement, en lien avec les infrastructures publiques, de types pistes et voies cyclables ou piétonnes
- Assurer la connexion de l'urbanisation, au sein de l'enveloppe du cœur urbain, au réseau de transports urbains à développer ou réseau de liaisons douces, piétonnes et cyclables
- Renforcer l'offre ferrée via l'optimisation de la desserte ferroviaire au niveau de la gare Meuse TGV tout en maintenant la fréquence des liaisons entre Bar-le-Duc et Paris Est, et via le renforcement des liaisons directes entre Bar-le-Duc et Nancy, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Metz
- Améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle
- Développer les usages de la voie d'eau
- Développer les modes doux

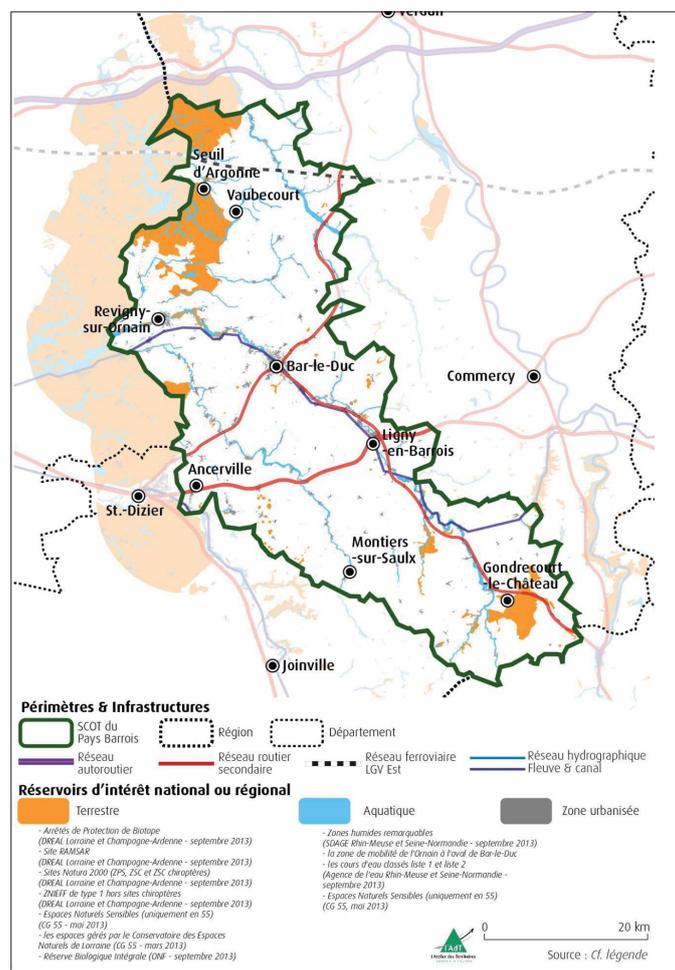
TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Améliorer la connaissance des milieux naturels du territoire
- Renforcer la biodiversité par la protection et la mise en réseau des espaces naturels remarquables, en protégeant l'ensemble des grands réservoirs de biodiversité et les grandes continuités écologiques
- Protéger les zones humides remarquables et assurer une prise en compte des zones humides ordinaires lors de l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux
- Maintenir et restaurer le réseau de bosquets, boqueteaux et haies dans les secteurs prioritaires identifiés dans l'étude TVB
- Maintenir des coupures vertes entre les villages, espaces de respiration, en particulier dans les vallées comme celle de l'Ornain
- Préserver la nature ordinaire
- Gérer durablement la ressource en eau
- Veiller à préserver et valoriser les paysages emblématiques et identitaires du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Inscrire des réservoirs de biodiversité dans les documents d'urbanisme locaux. Des orientations spécifiques distinguées pour les réservoirs d'intérêt national et régional et les réservoirs d'intérêt local*
- *Protéger les corridors écologiques prioritaires et secondaires et les inscrire dans les documents d'urbanisme locaux*
- *Inscrire les ensembles de nature ordinaire dans les documents d'urbanisme locaux et éviter la destruction des éléments de nature ordinaire : préservation d'un corridor naturel non bâti de 20 mètres de large le long des cours d'eau, préserver les zones de lisières forestières, préserver les zones humides ordinaires et maintenir la ceinture de petit parcellaire autour des villages (milieux variés : jardins, vergers, prés)*
- *Poursuivre l'amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable et assurer une adéquation entre besoins et ressources*
- *Identifier dans les documents d'urbanisme locaux les éléments paysagers remarquables, les points de vue à valoriser et les points noirs paysagers*



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Contribuer à lutter contre le changement climatique, en augmentant la part de l'énergie bois et réduisant les consommations énergétiques
- Accompagner la valorisation économique des ressources énergétiques locales
- Intégrer les objectifs européens des 3 x 20
- Réduire la vulnérabilité énergétique des populations
- Accompagner les actions de sobriété énergétique définies dans le PCT
- Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Mettre en œuvre les actions identifiées dans la Plan Climat Territorial du Pays Barrois et notamment au travers de :*
 - *mesures visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les documents d'urbanisme et lors des opérations d'aménagement*
 - *mesures visant au développement des énergies renouvelables : les unités de production photovoltaïques sont interdites sur des terrains à vocation agricole ou sylvicole, dans les réservoirs de biodiversité d'intérêt national ou régional et seront à éviter en co-visibilité avec les paysages remarquables du SCoT. Elles devront être prioritairement implantées sur des sites pollués ou à réhabiliter, des sites artificialisés délaissés ou des espaces enclavés inutilisables à d'autres usages. Les parcs éoliens devront être implantés dans les zones potentielles identifiées par le Schéma Région Eolien (SRE) et l'installation de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable devra prendre en compte les orientations du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)*
 - *mesures visant au développement d'un habitat économe en énergie, en favorisant notamment le développement de réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables, les travaux de rénovation du bâti ancien, la mise en place de politiques publiques de soutien à la rénovation performante du bâti ancien, les constructions de maisons groupées et d'éco-quartiers, etc.*
 - *en matière d'énergie, il conviendra de favoriser dans le règlement le recours aux prospects, aux règles d'implantation des constructions, aux techniques et types de matériaux assurant une meilleure performance énergétique du bâti*
- *Utiliser le potentiel forestier et agricole du territoire comme une source de bois-énergie, sans porter atteinte aux milieux naturels, en programmant notamment la mise en place de réseaux de chaleur dans les opérations de renouvellement urbain, dans les bâtiments publics et dans les quartiers de logements sociaux et l'utilisation de la biomasse et du biogaz*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Limiter au maximum l'exposition des personnes et des biens aux différents risques recensés sur le territoire
- Réduire les risques d'inondations
- Limiter l'exposition aux nuisances

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Les Plans de Prévention des Risques qui existent seront pris en compte et intégrés dans les documents d'urbanisme locaux*
- *En absence de PPR approuvé, les collectivités devront se baser sur les autres documents existants pour identifier les zones à risques, interdire toute forme d'urbanisation dans les secteurs où le risque est le plus fort et limiter l'urbanisation dans les secteurs où le risque est moindre*
- *Les champs d'expansion des crues, et plus généralement les zones inondables, seront maintenus en zone naturelle (N), leur remblaiement et leur urbanisation étant interdits*
- *Les éléments de paysage qui favorisent le ralentissement du ruissellement et l'infiltration des eaux pluviales, limitant ainsi les risques d'inondations, seront identifiés et des mesures seront prises pour assurer leur préservation*
- *Intégrer le classement sonore des voies et les autres documents relatifs aux nuisances sonores dans les documents d'urbanisme locaux*
- *Mettre en œuvre des dispositifs de protection acoustique adaptés dans les nouveaux secteurs d'habitat situés dans des zones exposées aux nuisances sonores*
- *Accorder une attention particulière aux sites pollués lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme locaux, et notamment en ce qui concerne les friches industrielles*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- Les orientations les plus significatives du SCoT sont les suivantes :
 - soutenir la transition énergétique et préserver des atouts environnementaux (valorisation de la filière bois ; développement des énergies renouvelables)
 - construire une stratégie de développement touristique révélant la diversité du territoire (nature et patrimoine ; patrimoine industriel ; patrimoine urbain et rural ; valorisation du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire)
 - inscrire le développement économique dans une approche territoriale équilibrée et complémentaire :
 - *à l'échelle du Pays Barrois : valoriser les filières et ressources locales ; maintien et développement de l'activité agricole, développement des filières et entreprises en lien avec les opportunités offertes par SAFRAN et CIGEO
 - *à l'échelle du Cœur Urbain et des vallées de l'Ornain et de la Saulx : consolider le pôle de services ; diversifier le tissu industriel
 - *nord du SCoT : maintenir les fonctions agricoles ; développer le secteur de la gare Meuse TGV
 - *sud du SCoT : développer les commerces et services, et l'accueil des entreprises en complémentarité avec CIGEO
- Les sujets suivants sont abordés dans le SCoT, sous forme de recommandations :
 - améliorer la gestion des déchets
 - conserver une bonne qualité de l'air
 - réduire le risque lié à la pollution des sols
 - accompagner l'aménagement numérique du territoire
- Concernant la coopération avec ses voisins, le territoire du Pays Barrois a vocation à mettre en place des collaborations avec les territoires du Sud et du Centre Meuse, et notamment le nouvel EPCI Commercy-Void-Vaucouleurs, qui ne dispose pas d'un SCoT

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- Le SRADDET aura une valeur ajoutée sur ces thématiques en approfondissant certains sujets et en proposant des pistes de solutions opérationnelles permettant aux collectivités concernées de prendre des mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ? Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- Actuellement, il n'y a pas de convergence identifiée en tant que telle entre les SCoT ; pour autant certains enjeux sont partagés avec les territoires voisins (Commercy-Void-Vaucouleurs, Nord Haute-Marne, Pays Vitryat), et ont également une dimension régionale : autour du projet CIGEO, concernant le développement de la Gare Meuse TGV et s'agissant du rayonnement sur la question de la stratégie touristique

Synthèse réalisée par : l'agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne, 49 Bld d'Austrasie - 54 008 NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 17 42 00

Mars 2017

Cartographies : Agence Scalen

Analyse et rédaction : Alexandra POIDEVIN

apoidevin@aduan.fr - 03 83 17 42 34

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.